

A.V.D.L. ENVIRONNEMENT
Société à Responsabilité limitée
Au capital social de 30.000 €
6bis Rue du Vigneau - ROUSSAY
49450 SEVREMOINE

RCS ANGERS 751 311 416

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à quinze heures, les soussignés :

Monsieur CLEMENCEAU Steve, demeurant 30 Route de la Felixiere – Saint-Macaire-en-Mauges 49450 SEVREMOINE, titulaire de 150 parts sociales, d'une valeur nominale de 100 € chacune, numérotées de 1 à 150 inclus, représentatives d'apport de numéraire ;

Monsieur CHAILLOU David, demeurant 4 Chemin de la Boulinière – Saint-André-de-la-Marche 49450 SEVREMOINE, titulaire de 150 parts sociales, d'une valeur nominale de 100 € chacune, numérotées de 151 à 300 inclus, représentatives d'apport de numéraire ;

seuls associés de la SARL « A.V.D.L ENVIRONNEMENT », société à responsabilité limitée au capital social de 30.000 euros, ayant son siège social au 6bis Rue du Vigneau - ROUSSAY 49450 SEVREMOINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 751 311 416, ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- 1) Transfert de siège**
- 2) Augmentation du capital social par incorporation de réserves**
- 3) Modification corrélative des statuts**

PREMIERE DECISION

Les associés décident à effet de ce jour, de transférer le siège social et établissement principal de la société, et ce comme suit :

Ancienne Adresse : 6bis Rue du Vigneau – Roussay 49450 SEVREMOINE

Nouvelle Adresse : 4 Rue Antoine Lavoisier – Saint-André-de-la-Marche 49450 SEVREMOINE

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

PREMIERE DECISION

Les associés décident d'augmenter le capital social d'une somme de cent soixante-dix mille cent euros (170.100 €) pour le porter de 30.000 € à 200.100 € par incorporation d'une pareille somme prélevée sur le compte « Autres Réserves ».

Suite à cette opération le solde créditeur du compte « Autres Réserves » se trouvera ainsi ramené de 302.033,71 € à 131.933,71 €.

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'élévation de la valeur nominale des 300 parts sociales, de 100 € à 667 € chacune.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DL
SC



TROISIEME RÉSOLUTION :

Le président donne lecture du projet des nouvelles règles statutaires, article par article, et met aux voix, successivement, chacun des articles tels qu'ils sont rédigés dans l'exemplaire qui fera l'objet d'un dépôt près du greffe du Tribunal de Commerce du lieu du siège social.

Chaque nouvel article, ainsi que l'ensemble des textes des statuts, est adopté à l'unanimité.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

**FAIT A SEVREMOINE
LE 12 MAI 2025**

Monsieur CLEMENCEAU Steve

A stylized signature in blue ink, consisting of several loops and a final horizontal stroke.

Monsieur CHAILLOU David

A stylized signature in black ink, featuring a large, sweeping loop and a final horizontal stroke.